

Finitec 3000 Brillant / Semi-brillant / Satin

Section 1. Identification

Identificateur du produit : Finitec 3000 Brillant / Semi-brillant / Satin

Code du produit : 60330, 60331, 60332

Autre moyen d'identification : Non applicable

Usage recommandé : Vernis polyuréthane à base d'eau pour planchers de bois.

Données relatives au fournisseur :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150, rue Léon-Vachon

Saint-Lambert-de-Lauzon

Québec, Canada, G0S 2W0

Téléphone : 418-889-9910

Télécopieur : 418-889-9915

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Transport : CANUTEC : (613) 996-6666

Ou appeler votre centre d'urgence médicale locale.

Section 2. Identification des dangers

Classification :

Aucune

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger :

Aucune

Conseils de prudence :

Aucun

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8	3 - 7
Propylène glycol	57-55-6	1 - 5
Tripropylène glycol méthyle éther	25498-49-1	1 - 5
Éther de l'éthylène glycol et du mono(2-éthylhexyle)	1559-35-9	1 - 5
Triéthylamine	121-44-8	0.1 - 1.0

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes.

Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traitement symptomatique requis

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme aigu connu.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme chronique connu.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Ininflammable

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

N/D

Produits de combustion :

Oxydes de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :

Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Éther de dipropylène glycol monométhyle	34590-94-8	VEMP	100 ppm	RSST (Québec)
		VECD	150 ppm	RSST (Québec)
Triéthylamine	121-44-8	VEMP	5 ppm	RSST (Québec)
		VECD	15 ppm	RSST (Québec)

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Blanc

Odeur : Faible

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence : Opaque

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

pH : 8.4 ± 0,4

Viscosité cinématique : 23-25 secondes (ZAHN #2)

Solubilité : Miscible dans l'eau

Densité : 1.04 -1.05

Volatilité : 70 ± 2 % (p/p)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage

Risque de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Températures élevées, contact avec des produits incompatibles

Matériaux incompatibles : Agents oxydants, acides forts, alkyde métallique, nitrites et autres agents réducteurs puissants

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, éléments traces faisant partie des composantes

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 5230 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 9500 mg/kg
Propylène glycol	57-55-6	DL ₅₀ Orale : Rat = 21700 mg/kg DL ₅₀ Orale : Souris = 24800 mg/kg DL ₅₀ Orale : Chien = 22000 mg/kg DL ₅₀ Orale : Lapin = 19300 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 20800 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat = 44900 mg/m ³ - 4h
Tripropylène glycol méthyle éther	25498-49-1	DL ₅₀ Orale : Rat = 3500 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 15440 mg/kg
Éther de l'éthylène glycol et du mono(2-éthylhexyle)	1559-35-9	DL ₅₀ Orale : Rat = 3080 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 1870 mg/kg
Triéthylamine	121-44-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 460 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin = 580 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Souris = 1027 ppm - 4h

Corrosion/irritation de la peau :

Éther de l'éthylène glycol et du mono(2-éthylhexyle) : Provoque une irritation cutanée.

Triéthylamine : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Éther de l'éthylène glycol et du mono(2-éthylhexyle) : Provoque une sévère irritation des yeux.

Triéthylamine : Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Non applicable

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

Non applicable

Danger par aspiration :

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Peau, yeux, inhalation et ingestion.

Section 12. Données écologiques

Toxicité :

Composant	CAS	Valeur
Tripropylène glycol méthyle éther	25498-49-1	CL ₅₀ - Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 11619 mg/L - 96h CL ₅₀ - Daphnia magna 10000 mg/L - 48h
Triéthylamine	121-44-8	CL ₅₀ - Oryzias latipes 24 mg/L - 96h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs :

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

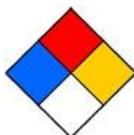
Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification NFPA :



Santé : 1
Inflammabilité : 0
Réactivité : 0
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Règlements fédéraux des Etats-Unis

California proposition 65 requirements : Aucun ingrédient répertorié

SARA section 313 (specific toxic chemical listings) : Triéthylamine (CAS #121-44-8) (<1%)

Classification - REACH (UE)**REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques** Liste de substances enregistrées :

EC	CAS	Substance	Full	OSII	TII
247-045-4	25498-49-1	2(2-méthoxyméthyléthoxy)-méthyléthoxy propanol	Oui	-	-
200-338-0	57-55-6	Propylène glycol	Oui	-	-
216-323-7	1559-35-9	Éther de l'éthylène glycol et du mono(2-éthylhexyle)	Oui	-	-
252-104-2	34590-94-8	Éther de dipropylène glycol monométhylrique	Oui	-	-
204-469-4	121-44-8	Triéthylamine	Oui	-	-

Section 16. Autres informations**Date de préparation de la fiche d'origine :**

2021-04-29

Version :

2.00

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.